



7

**ACTION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LE
DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS**
L'AIPD-GL est une organisation internationale non gouvernementale ayant un Statut Consultatif Spécial
auprès des Nations Unies - 57, Bd de la Cluse - CH- 1205 Genève
Téléphone / Fax : 004122/345.05.72-Compte bancaire UBS : 272434.60H -
IBAN : CH980027927927243460H - UBS SA Genève-Uno-Palais-Nations (0279/84) - No de clearing
0279 - BIC-SWIFT : UBSWCHZH80A
Email : aipd.gl@gmail.com

Dix-septième Session du Conseil des droits de l'homme

EXAMEN PERIOQUE UNIVERSEL

REPUBLIQUE DU RWANDA

DECLARATION de

Maurice Katala
Coordinateur général

Genève, Palais des Nations, 7 juin 2011

Monsieur le Président,

Le Rwanda dont le rapport est sous examen ce jour, a été formellement et à maintes reprises, mis en cause par les Nations Unies, le Conseil de sécurité, le Haut Commissariat aux droits de l'homme, la Mission d'observation des Nations Unies en RD Congo (MONUSCO) et par les organisations internationales de défense des droits de l'homme **pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité, voire crimes de génocide** à l'encontre des populations civiles congolaises. L'auteur de ces atrocités, un certain général Nkundabatware, qui a battu les records d'Hitler et de Ratko Mladic avec plus de 8 millions de morts continue de couler des jours heureux à Kigali, sous la protection de Paul Kagame, en dépit du mandat d'arrestation et d'extradition lancé contre lui par la justice congolaise.

Et le prétexte souvent invoqué par le Rwanda pour justifier sa présence éternelle au Congo, à savoir le droit de poursuite des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) en territoire congolais, a été à maintes fois démenti par plusieurs rapports et notamment celui du Groupe d'experts des Nations Unies sur le pillage des ressources minières de la RDC publié le 23 novembre 2009 et le Rapport Mapping d'octobre 2010.

D'autres rapports, aussi concordants qu'explicites, ont nommément accusé le Président rwandais, Paul KAGAME et plusieurs de ses proches collaborateurs pour le pillage des ressources naturelles et minières de la RDC (République Démocratique du Congo) accompagné de massacres et de viols. Le Rapport Mapping s'est d'ailleurs largement fait l'écho de ces graves atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Et tout récemment encore, les ONG *Global Witness* et *International Crisis Group* (ICG) ont fait état de persistance des atrocités et des crimes sans noms perpétrés par le Rwanda sur fond de balkanisation de la RDC avec le soutien de plusieurs États occidentaux membres du Conseil de Sécurité.

A ce sujet, Madame Carla DEL PONTE, ancienne Procureure générale pour le Rwanda et l'ex Yougoslavie, au cours de sa conférence du mardi 31 mai 2011 à l'Université de Genève, a déclaré ce qui suit : **« Comme je voulais enquêter sur le génocide mais aussi sur les accusations pesant sur des hommes du Président KAGAME, j'ai été convoquée à Washington et on m'a annoncé que la justice rwandaise s'en occuperait. Puis Londres a proposé que le Tribunal Pénal International sur le Rwanda ait désormais un Procureur général différent de celui sur l'ex-Yougoslavie. J'ai été écartée. Et ces enquêtes n'ont jamais eu lieu. »** On ne saurait être plus clair sur la gravité et l'extrême sensibilité des crimes commis par le Rwanda au Congo et dans toute la région des Grands Lacs.

Au regard de ce qui précède, l'adoption du rapport présenté par le Rwanda dans le cadre de l'EPU, constituerait, Monsieur le Président, une telle insulte à la mémoire de plus de 8 millions des victimes congolaises et une atteinte historique à la crédibilité du Conseil des Droits de l'Homme.

En conséquence, l'AIPD-GL et ses partenaires **recommandent le rejet pur et simple du rapport présenté par le Groupe de travail de l'EPU sur le Rwanda** qui demeure un État déstabilisateur pour la région des Grands Lacs et la construction des Etats-Unis d'Afrique.

Je vous remercie, Monsieur le Président.